

DECRET D/2014/ 203 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS REGIONAUX
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/071/PRG/SGG du 07 avril 2014 portant Attributions et organisation du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire.

DECRETE

ARTICLE 1er : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Directrice Régionale de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Ville de Conakry : Madame Oumou SARR, Ingénieur Bâtiment, confirmée;
2. Directeur Régional Adjoint de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Ville de Conakry : Monsieur Nanaman BERETE, Ingénieur Bâtiment, en service au Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire ;
3. Directeur Régional de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Boké : Monsieur Ibrahima Sory DIALLO, Ingénieur des Ponts et Chaussées, confirmé ;

4. Directeur Régional Adjoint de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Boké: Monsieur Adama DOUMBOUYA, Ingénieur, précédemment Directeur Régional Adjoint du Territoire et de la Ville de N'Zérékoré ;
5. Directeur Régional de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Kindia: Monsieur Ibrahima Barry DRAME, Ingénieur Bâtiment, précédemment Chef Section Domaines et Cadastre à Kindia ;
6. Directeur Régional Adjoint de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Kindia: Monsieur Fodé Bangaly CISSE, Ingénieur Hydro technicien, Licencié en Génie Civil de l'Université of Greenwich (Royaume Uni);
7. Directeur Régional de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Mamou: Monsieur Abdoul Wahaby BAH, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Topographe, précédemment en service à la SADO ;
8. Directrice Régionale Adjointe de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Mamou: Monsieur Souara SAOROMOU, Ingénieur, précédemment Directeur Préfectoral de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction de Dinguiraye ;
9. Directeur Régional de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Labé: Monsieur Ibrahima KABA, Ingénieur Aménagiste ;
10. Directeur Régional Adjoint de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Labé: Monsieur Karamoko Bela DIALLO, Ingénieur Bâtiment, précédemment en service à la Direction Préfectorale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction de Labé ;
11. Directeur Régional de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Faranah: Monsieur Zaou GUILAVOGUI, Ingénieur Géomètre, confirmé ;
12. Directeur Régional Adjoint de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Faranah: Monsieur Aboubacar Dara BARRY, précédemment Directeur Régional Adjoint de l'Urbanisme, de l'habitat et de la Construction de Kindia ;
13. Directeur Régional de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Kankan: Monsieur Mohamed CAMARA, confirmé ;
14. Directeur Régional Adjoint de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Kankan: Monsieur Fodékaba DOUNO, Ingénieur en Construction Rurale, précédemment Chef de Section à la Direction Préfectorale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction de Siguiri ;

15. Directeur Régional de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de N'Zérékoré : Monsieur Mohamed CONDE, Ingénieur Bâtiment, confirmé ;

16. Directeur Régional Adjoint de la Ville et de l'Aménagement du Territoire de la Région de N'Zérékoré: Monsieur Pépé LOUA, Ingénieur, précédemment au Bureau de l'Habitat Rural.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le..... 19 SEP. 2014



Professeur ALPHA CONDE